



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

CHAUMONT, le 20 novembre 2017.

Communiqué de presse

Aide à l'assurance récolte - Campagne 2017

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne rappelle aux exploitants agricoles, qui ont demandé à bénéficier de l'aide à l'assurance récolte dans leur dossier PAC au titre de la campagne 2017, qu'ils doivent transmettre le formulaire « de déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte » pour le 30 novembre 2017 au plus tard (date de réception à la DDT).

Le formulaire pré-rempli par les compagnies d'assurance a été envoyé aux exploitants. Il leur appartient de vérifier la conformité des informations y figurant et de le signer avant de le transmettre à la DDT (en cas de GAEC, tous les associés doivent signer).

En cas d'inexactitude(s), l'exploitant doit prendre contact avec son assureur afin de lui signaler les corrections à apporter et lui demander d'établir un nouveau formulaire.

Il est également rappelé que pour bénéficier de l'aide, l'exploitant doit avoir payé la totalité de la cotisation d'assurance afférente à son contrat au plus tard le 31 octobre 2017.

Toutes les informations relatives à cette aide figurent sur la notice nationale d'information « Aide à l'assurance récolte » disponible sur le site TéléPAC à l'adresse suivante : www.tele-pac.agriculture.gouv.fr.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter madame Agnès Consigny (03.25.30.79.46) au service économie agricole de la direction départementale des territoires de la Haute Marne.

Contact presse :

Préfecture - Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55